Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-200069599-20260407-DEL_2026_028-DE

Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le mardi 31 mars 2026 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE, à la salle des fêtes Roland SOURZAT de Blasimon.

Membres en exercice : 66 **Présents :** 59 **Votants :** 66

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel AUBERT, Daniel BARBE, Cécile BAREYRE, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Pascale CONAN, Christelle COUNILH, Philippe COURDILLE, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Yves D'AMÉCOURT, Carole DELADERRIÈRE, Michel DELBARY, Alain DIDIER, Laurence DUCOURT, Marcellin DUPART, Véronique DUPORGE, Daniel DUPRAT, Tania DURAND, Jean FAVORY, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, Émilie GUIARD, Valérie HATRON, Nicolas HURPEAU, Alain JEAN, Olivier JONET, Sandrine KIES, Thierry LABORDE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Martine LOPEZ, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, François MIGAUD, Fabienne MODET, Christophe MOTHES, Jacques MOULINE, Laurent NOËL, Annie-Christine PELLEGRINO, Marjorie PÉON, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Daniel RAOULT, Bernard REBILLOU, Myriam RÉGIMON, Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, Christophe SERENA, Jacqueline SERRE, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Yoann SOURISSE, Jean-Arnaud TASTET, Sylvie TESSIER et Jérôme VIALA

Représentés : Émilie BAILLET donne pouvoir à Sandrine KIES, Évelyne BONNOTTE donne pouvoir à Émilie GUIARD, Marie-France DALLA LONGA donne pouvoir à Jean-Marc PRA, Frédéric DEJEAN donne pouvoir à Frédéric MAULUN, Gwenaëlle MACHADO donne pouvoir à Laurent NOËL, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Daniel BARBE, Michel REDON donne pouvoir à Jacqueline SERRE

Secrétaire de séance : Carole DELADERRIÈRE

DEL_2026_028-Élection du Président

Après avoir procédé à l'appel, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel BARBE qui déclare les membres du Conseil Communautaire installés dans leurs fonctions.

Monsieur Daniel AUBERT, doyen d'âge parmi les conseillers communautaires assure les fonctions de Président jusqu'à l'élection du Président de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, conformément à l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Daniel AUBERT indique que l'appel nominal des membres du conseil communautaire a dénombré 59 conseillers présents et 7 représentés et constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

Il invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président.

Il est rappelé qu'en application des articles L5211-2, et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président et les Vice-présidents ainsi que les autres membres composant le bureau sont élus, par le Conseil Communautaire, au scrutin secret, à la majorité absolue parmi ses membres.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-200069599-20260407-DEL_2026_028-DE

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majo
à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

2 assesseurs et 4 scrutateurs sont désignés pour le bon déroulement de l'élection :
- Madame Sylvie TESSIER et Monsieur Colin SHERIFFS.
- Madame Maryse CHEYROU, Madame Christiane FOUILHAC, Madame Danièle FOSTIER et Monsieur Daniel DUPRAT

Il est procédé à l'appel à candidature.

Monsieur Daniel BARBE et Monsieur Yves D'AMÉCOURT se portent candidats à la présidence de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers.

Après appel, aucun autre membre du conseil communautaire ne soumet sa candidature.

Il est procédé au déroulement du vote :

Résultats :
a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 66
c) Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (article L66 du Code Électoral) : 0
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 66

1er tour

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
BARBE Daniel	**38**
D'AMÉCOURT Yves	**28**

Monsieur Daniel BARBE, ayant obtenu la majorité dès le premier tour, a été proclamé Président, et a été immédiatement installé.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Secrétaire de séance,
Carole DELADERRIÈRE

Le Président,
Daniel BARBE

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers * 33540 (GIRONDE) *

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-200069599-20260407-DEL_2026_029-DE

Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le mardi 31 mars 2026 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE, à la salle des fêtes Roland SOURZAT de Blasimon.

Membres en exercice : 66 **Présents :** 59 **Votants :** 66

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel AUBERT, Daniel BARBE, Cécile BAREYRE, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Pascale CONAN, Christelle COUNILH, Philippe COURDILLE, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Yves D'AMÉCOURT, Carole DELADERRIÈRE, Michel DELBARY, Alain DIDIER, Laurence DUCOURT, Marcellin DUPART, Véronique DUPORGE, Daniel DUPRAT, Tania DURAND, Jean FAVORY, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, Émilie GUIARD, Valérie HATRON, Nicolas HURPEAU, Alain JEAN, Olivier JONET, Sandrine KIES, Thierry LABORDE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Martine LOPEZ, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, François MIGAUD, Fabienne MODET, Christophe MOTHES, Jacques MOULINE, Laurent NOËL, Annie-Christine PELLEGRINO, Marjorie PÉON, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Daniel RAOULT, Bernard REBILLOU, Myriam RÉGIMON, Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, Christophe SERENA, Jacqueline SERRE, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Yoann SOURISSE, Jean-Arnaud TASTET, Sylvie TESSIER et Jérôme VIALA

Représentés : Émilie BAILLET donne pouvoir à Sandrine KIES, Évelyne BONNOTTE donne pouvoir à Émilie GUIARD, Marie-France DALLA LONGA donne pouvoir à Jean-Marc PRA, Frédéric DEJEAN donne pouvoir à Frédéric MAULUN, Gwenaëlle MACHADO donne pouvoir à Laurent NOËL, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Daniel BARBE, Michel REDON donne pouvoir à Jacqueline SERRE

Secrétaire de séance : Carole DELADERRIÈRE

DEL_2026_029 - Détermination du nombre de Vice-présidents et autres membres du bureau - du nombre de Commissions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-10 ;

Considérant que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-présidents, et éventuellement, d'un ou plusieurs membres ;

Considérant que le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 Vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-présidents supérieur à 20 %, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que les Vice-présidents et les, autres membres du bureau sont élus selon les mêmes modalités que le Président.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-200069599-20260407-DEL_2026_029-DE

Le Président propose au Conseil Communautaire 10 Vice-pré
différentes thématiques des Commissions :

- Bâtiments et travaux.
- Développement économique et urbanisme.
- Petite Enfance, Enfance et Jeunesse.
- Développement durable et environnement.
- Finances.
- Services à la population, Projet Social de Territoire.
- Promotion du territoire, Communication, Tourisme.
- Ressources Humaines.
- Voirie, Infrastructures, PDIPR et sites PDESI.
- Transition agricole.

Le Président propose au Conseil Communautaire 1 conseiller communautaire délégué :

- Monde associatif.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (36 votes POUR, 27 votes CONTRE, 3 ABSTENTIONS,) décide :

- **DE FIXER** à 10 le nombre de Vice-présidences ;
- **DE FIXER** à 1 le nombre de conseiller communautaire délégué ;
- **DE FIXER** à 11 le nombre de Commissions.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Secrétaire de séance,
Carole DELADERRIÈRE

Le Président,
Daniel BARBE

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers * 33540 (GIRONDE) *

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-200069599-20260407-DEL_2026_030-DE

Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le mardi 31 mars 2026 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE, à la salle des fêtes Roland SOURZAT de Blasimon.

Membres en exercice : 66 **Présents :** 58 **Votants :** 65

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel AUBERT, Daniel BARBE, Cécile BAREYRE, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Pascale CONAN, Christelle COUNILH, Philippe COURDILLE, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Yves D'AMÉCOURT, Carole DELADERRIÈRE, Michel DELBARY, Laurence DUCOURT, Marcellin DUPART, Véronique DUPORGE, Daniel DUPRAT, Tania DURAND, Jean FAVORY, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, Émilie GUIARD, Valérie HATRON, Nicolas HURPEAU, Alain JEAN, Olivier JONET, Sandrine KIES, Thierry LABORDE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Martine LOPEZ, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, François MIGAUD, Fabienne MODET, Christophe MOTHES, Jacques MOULINE, Laurent NOËL, Annie-Christine PELLEGRINO, Marjorie PÉON, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Daniel RAOULT, Bernard REBILLOU, Myriam RÉGIMON, Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, Christophe SERENA, Jacqueline SERRE, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Yoann SOURISSE, Jean-Arnaud TASTET, Sylvie TESSIER et Jérôme VIALA

Représentés : Émilie BAILLET donne pouvoir à Sandrine KIES, Évelyne BONNOTTE donne pouvoir à Émilie GUIARD, Marie-France DALLA LONGA donne pouvoir à Jean-Marc PRA, Frédéric DEJEAN donne pouvoir à Frédéric MAULUN, Gwenaëlle MACHADO donne pouvoir à Laurent NOËL, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Daniel BARBE, Michel REDON donne pouvoir à Jacqueline SERRE

Absent : Alain DIDIER

Secrétaire de séance : Carole DELADERRIÈRE

DEL_2026_030 - Élection des Vice-présidents et des autres membres du bureau

Monsieur le Président soumet au vote des membres du Conseil Communautaire l'élection des Vice-présidents(es) et du délégué communautaire.

Considérant qu'en application des articles L5211-2, et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Vice-présidents ainsi que les autres membres composant le bureau sont élus, par le Conseil Communautaire, au scrutin secret, à la majorité absolue parmi ses membres.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Vu la délibération n° 2026_029 portant création de 10 postes de Vice-présidents et 1 poste de délégué communautaire ;

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-200069599-20260407-DEL_2026_030-DE

Il est procédé à l'élection du Vice-président « Bâtiments et travaux »

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Éric GUÉRIN, Maire de Porte-de-Benauge, au poste de Vice-président et demande à l'assemblée s'il y a d'autre candidature. Il n'y en a pas. L'assemblée propose de faire un vote à main levée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Il est procédé au déroulement du vote :

Résultats :
a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b) Nombre de votants : 65
c) Nombre de suffrages déclarés blancs : 11
d) Nombre de suffrages contre : 2
e) Nombre de suffrages pour : 52

1er tour

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
GUÉRIN Éric	52

Monsieur GUÉRIN Éric ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour, a été proclamé Vice-président, et a été immédiatement installé.

Il est procédé à l'élection du Vice-président « Développement économique et urbanisme »

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Colin SHERIFFS, Maire de Saint-Laurent-du-Bois. Madame Tania DURAND, Maire de Bellebat, fait acte de candidature. Il demande à l'assemblée s'il y a d'autre candidature. Il n'y en a pas.

2 assesseurs en charge de faire signer la liste d'émargement et procéder au vote et 4 scrutateurs en charge du dépouillement sont désignés pour le bon déroulement de l'élection :
- Madame Sylvie TESSIER et Monsieur Philippe COURDILLE.
- Madame Maryse CHEYROU, Madame Christiane FOUILHAC, Madame Danièle FOSTIER et Monsieur Daniel DUPRAT.

Il est procédé au déroulement du vote à bulletin secret :

Résultats :
a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 65
c) Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) : 0
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 65

1er tour

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Colin SHERIFFS	40
Tania DURAND	25

Monsieur Colin SHERIFFS ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour, a été proclamé Vice-président, et a été immédiatement installé.

Il est procédé à l'élection du Vice-président « Petite enfance, Enfance et Jeunesse »

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Myriam RÉGIMON, Maire de Soussac au poste de Vice-présidente et demande à l'assemblée s'il y a d'autre candidature. Il n'y en a pas. L'assemblée propose de faire un vote à main levée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-200069599-20260407-DEL_2026_030-DE

Il est procédé au déroulement du vote :

Résultats :
a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b) Nombre de votants : 65
c) Nombre de suffrages déclarés blancs : 7
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 58

1er tour

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Myriam RÉGIMON	58

Madame Myriam RÉGIMON ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour, a été proclamée Vice-présidente, et a été immédiatement installée.

Il est procédé à l'élection du Vice-président « Développement durable et environnement »

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Benjamin MALAMBIC, Maire de Caumont, au poste de Vice-président et demande à l'assemblée s'il y a d'autre candidature. Il n'y en a pas. L'assemblée propose de faire un vote à main levée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Il est procédé au déroulement du vote :

Résultats :
a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b) Nombre de votants : 65
c) Nombre de suffrages déclarés blancs : 5
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 60

1er tour

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Benjamin MALAMBIC	60

Monsieur Benjamin MALAMBIC ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour, a été proclamé Vice-président, et a été immédiatement installé.

Il est procédé à l'élection du Vice-président « Finances »

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Frédéric MAULUN, Maire de Targon, au poste de Vice-président et demande à l'assemblée s'il y a d'autre candidature. Il n'y en a pas. L'assemblée propose de faire un vote à main levée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Il est procédé au déroulement du vote :

Résultats :
a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b) Nombre de votants : 65
c) Nombre de suffrages déclarés blancs : 2
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 63

1er tour

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Frédéric MAULUN	63

Monsieur Frédéric MAULUN ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour, a été proclamé Vice-président, et a été immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-200069599-20260407-DEL_2026_030-DE

Il est procédé à l'élection du Vice-président « Services à la population et Projet social de Territoire »

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Annie-Christine PELLEGRINO, Maire de Landerrouet-sur-Ségur au poste de Vice-présidente et demande à l'assemblée s'il y a d'autre candidature. Il n'y en a pas. L'assemblée propose de faire un vote à main levée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Il est procédé au déroulement du vote :

Résultats :
a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b) Nombre de votants : 65
c) Nombre de suffrages déclarés blancs : 4
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 61

1er tour

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Annie-Christine PELLEGRINO	61

Madame Annie-Christine PELLEGRINO ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour, a été proclamée Vice-présidente, et a été immédiatement installée.

Il est procédé à l'élection du Vice-président « Promotion du territoire, communication et tourisme »

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Christophe MIQUEU, Maire de Sauveterre-de-Guyenne. Monsieur Yves D'AMÉCOURT présente la candidature de Madame Marie-France DALLA LONGA, Maire de Saint-Ferme. Il demande à l'assemblée s'il y a d'autre candidature. Il n'y en a pas.

2 assesseurs en charge de faire signer la liste d'émargement et procéder au vote et 4 scrutateurs en charge du dépouillement sont désignés pour le bon déroulement de l'élection :
- Madame Sylvie TESSIER et Monsieur Colin SHERIFFS.
- Madame Maryse CHEYROU, Madame Christiane FOUILHAC, Madame Danièle FOSTIER et Monsieur Daniel DUPRAT.

Il est procédé au déroulement du vote :

Résultats :
a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 65
c) Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls par le bureau (art. L 66 du code électoral) : 1
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 64

1er tour

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Christophe MIQUEU	42
Marie-France DALLA LONGA	22

Monsieur Christophe MIQUEU ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour, a été proclamé Vice-président, et a été immédiatement installé.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-200069599-20260407-DEL_2026_030-DE

Il est procédé à l'élection du Vice-président « Ressources Humaines »

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Michel BRUN, Maire de Lugasson, au poste de Vice-président et demande à l'assemblée s'il y a d'autre candidature. Il n'y en a pas. L'assemblée propose de faire un vote à main levée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Il est procédé au déroulement du vote :

Résultats :
a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b) Nombre de votants : 65
c) Nombre de suffrages déclarés blancs : 4
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 61

1er tour

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Michel BRUN	61

Monsieur Michel BRUN ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour, a été proclamé Vice-président, et a été immédiatement installé.

Il est procédé à l'élection du Vice-président « Voirie, infrastructures, PDIPR et sites PDESI »

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Joël LE HOUARNER, Maire de Le Puy, au poste de Vice-président et demande à l'assemblée s'il y a d'autre candidature. Il n'y en a pas. L'assemblée propose de faire un vote à main levée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Il est procédé au déroulement du vote :

Résultats :
a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b) Nombre de votants : 65
c) Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 65

1er tour

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Joël LE HOUARNER	65

Monsieur Joël LE HOUARNER ayant obtenu l'unanimité des votes dès le premier tour, a été proclamé Vice-président, et a été immédiatement installé.

Il est procédé à l'élection du Vice-président « Transition agricole »

Monsieur le Président propose la candidature de Monsieur Lionel SOLANS, Maire de Faleyras, au poste de Vice-président et demande à l'assemblée s'il y a d'autre candidature. Il n'y en a pas. L'assemblée propose de faire un vote à main levée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Il est procédé au déroulement du vote :

Résultats :
a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b) Nombre de votants : 65
c) Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 64

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-200069599-20260407-DEL_2026_030-DE

1er tour

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Lionel SOLANS	64

Monsieur Lionel SOLANS ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour, a été proclamé Vice-président, et a été immédiatement installé.

Il est procédé à l'élection du délégué communautaire « monde associatif »

Monsieur le Président propose la candidature de Madame Carole DELADERRIÈRE, 1ère adjointe au Maire de Porte-de-Benauge au poste de délégué communautaire et demande à l'assemblée s'il y a d'autre candidature. Il n'y en a pas. L'assemblée propose de faire un vote à main levée. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Il est procédé au déroulement du vote :

Résultats :
a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
b) Nombre de votants : 65
c) Nombre de suffrages déclarés blancs : 3
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 62

1er tour

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus
Carole DELADERRIÈRE	62

Madame Carole DELADERRIÈRE ayant obtenu la majorité absolue dès le premier tour, a été proclamée déléguée communautaire, et a été immédiatement installée.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Secrétaire de séance,
Carole DELADERRIÈRE

Le Président,
Daniel BARBE

Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers 33540 (GIRONDE)

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-200069599-20260407-DEL_2026_031-DE

Communauté des
Communes Rurales
de l'Entre-Deux-Mers

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, le Conseil Communautaire de la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers, légalement convoqué le mardi 31 mars 2026 s'est réuni, sous la présidence de Daniel BARBE, à la salle des fêtes Roland SOURZAT de Blasimon.

Membres en exercice : 66 **Présents :** 58 **Votants :** 65

Présents : Sandrine ALLAIN, Marcel ALONSO, Daniel AUBERT, Daniel BARBE, Cécile BAREYRE, Michel BRUN, Maryse CHEYROU, Pascale CONAN, Christelle COUNILH, Philippe COURDILLE, Philippe CUROY, Bernard DALLA LONGA, Yves D'AMÉCOURT, Carole DELADERRIÈRE, Michel DELBARY, Laurence DUCOURT, Marcellin DUPART, Véronique DUPORGE, Daniel DUPRAT, Tania DURAND, Jean FAVORY, Danièle FOSTIER, Christiane FOUILHAC, Éric GUÉRIN, Émilie GUIARD, Valérie HATRON, Nicolas HURPEAU, Alain JEAN, Olivier JONET, Sandrine KIES, Thierry LABORDE, Francis LAPEYRE, Joël LE HOUARNER, Martine LOPEZ, Benjamin MALAMBIC, Frédéric MAULUN, François MIGAUD, Fabienne MODET, Christophe MOTHES, Jacques MOULINE, Laurent NOËL, Annie-Christine PELLEGRINO, Marjorie PÉON, Jean-Paul POUJON, Jean-Marc PRA, Daniel RAOULT, Bernard REBILLOU, Myriam RÉGIMON, Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, Christophe SERENA, Jacqueline SERRE, Colin SHERIFFS, Lionel SOLANS, Thomas SOLANS, Yoann SOURISSE, Jean-Arnaud TASTET, Sylvie TESSIER et Jérôme VIALA

Représentés : Émilie BAILLET donne pouvoir à Sandrine KIES, Évelyne BONNOTTE donne pouvoir à Émilie GUIARD, Marie-France DALLA LONGA donne pouvoir à Jean-Marc PRA, Frédéric DEJEAN donne pouvoir à Frédéric MAULUN, Gwenaëlle MACHADO donne pouvoir à Laurent NOËL, Christophe MIQUEU donne pouvoir à Daniel BARBE, Michel REDON donne pouvoir à Jacqueline SERRE

Absent : Alain DIDIER

Secrétaire de séance : Carole DELADERRIÈRE

DEL_2026_031 - Indemnités de fonction du Président, des Vice-présidents et délégués

Vu le code général des collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-12 et R5214-1,

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités allouées aux Président, Vice-présidents et délégués communautaires ;

Considérant que les Conseillers Communautaires auxquels le Président a délégué une partie de ses attributions peuvent recevoir une indemnité ;

Considérant que la Communauté des Communes Rurales de l'Entre-Deux-Mers est située dans la tranche de population : 10 000 à 19 999 habitants ;

Considérant que le taux de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de 48.75 % de droit pour le Président et de 20.63 % pour les Vice-présidents ;

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 033-200069599-20260407-DEL_2026_031-DE

Considérant que le montant total des indemnités versées ne d[illegible] l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de Vice-président, correspondant soit au nombre maximal de Vice-présidents qui résulterait de l'application des deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-10 à l'organe délibérant qui comporterait un nombre de membres déterminé en application des III à VI de l'article L. 5211-6-1, soit au nombre existant de vice-présidences effectivement exercées, si celui-ci est inférieur ;

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (40 votes POUR, 24 votes CONTRE, 1 ABSTENTION) décide :

- **D'ATTRIBUER** mensuellement à compter de la date de leur élection :
  - Une indemnité représentant 45 % de droit de l'indice brut terminal de la Fonction Publique au Président ;
  - Une indemnité représentant 18 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique à chaque Vice-président ayant reçu délégation du Président ;
  - Une indemnité représentant 6 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique à la Conseillère Communautaire ayant reçu délégation du Président.

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et de sa réception par le représentant de l'État

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus

Secrétaire de séance,
Carole DELADERRIÈRE

Le Président,
Daniel BARBE

Communauté des Communes Rurales de L'Entre-Deux-Mers 33540 (GIRONDE)